

Je lis nombre d'articles, j'entends et je vois des émissions se référant au centième anniversaire de la canonisation de Jeanne d'Arc, en cette année 2020...mais je regrette que soit constamment oublié l'anniversaire de la décision du Parlement d'ériger, en 1920, nos fêtes de Jeanne d'Arc en fêtes nationales...C'est, en réalité, une double commémoration que nous devons célébrer cette année...

Jeanne d'Arc fut donc canonisée en 1920. Notons toutefois qu'il fallut pas moins de cinq siècles de réflexions pour que l'Église catholique découvrit qu'elle était sainte... tant il y eut, très longtemps, de prévention à son égard !

Et donc, c'est en 1920 également que l'Assemblée Nationale a voté une loi - qui est toujours en vigueur - en vertu de laquelle « *la République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme [...] le jour de la délivrance d'Orléans.* » J'ajoute que cette loi avait été adoptée par le Sénat en 1894 ! Il a donc fallu pas moins de 26 ans - et une guerre mondiale - pour qu'elle fût enfin adoptée par l'Assemblée... au terme d'une « navette » qui dut être la plus longue de l'histoire...,

...Et comme cette concomitance fut sans doute la conséquence d'une légère concurrence entre les pouvoirs civils et religieux...en 1920... nous aurons toutes les raisons de nous souvenir, malgré les difficultés présentes, que cette année 2020 est celle d'une...double commémoration.

Jean-Pierre Sueur